



Direction générale adjointe
Finances, développement
et attractivité des territoires
Direction du développement des territoires
Service aménagement et observatoire des territoires

LVB/CB/XD/CG
Dossier suivi par :
Madame Claire GENAUDY
tél : 04.74.24.48.17.

Monsieur Christian CHANEL
Maire
Mairie
Place de la Mairie, BP 20
01960 PERONNAS

Bourg-en-Bresse, le 25 JUL. 2019

Objet : modification simplifiée n°1 du PLU de Péronnas

Monsieur le Maire,

Par courrier du 28 juin 2019 vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Péronnas conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

La modification simplifiée du PLU a pour objet l'évolution du règlement écrit de la zone Ux afin d'augmenter le coefficient d'emprise au sol de 0,6 à 0,7.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observation à formuler sur cette modification simplifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Bien amicalement

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué à
l'aménagement, aux aides aux communes,
à l'habitat, à la ruralité et à l'agriculture

Jean-Yves FLOCHON